

DELIBERATION
**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 13

quorum : 7

titulaires présents : 11

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 11

date de la convocation :

28 avril 2026

SEANCE DU 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion du site de Baleycourt, sous la présidence de Bertrand LE FRANCOIS.

2026/05 N°5

Objet de la Délibération :
**Constitution du bureau et
détermination du nombre des
autres membres**

Présents : MM M. GEIS, F. LEGRAND, J-P. CORVISIER, V. LOMBART,
B. LE FRANCOIS, D. BRIZION, D. DIDELOT, D. MINUTO, J BETLER,
G. ROUARD et P. DEHAND

Excusé : MMES J. ANTOINE et M-N BAUDIER, M. D. MINEBOIS

Suppléants présents : MM S LOISEAU, J-P COLIN, J-M BRENNER,
P. MAGISSON et Y. JEANNEL

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse,

Vu l'élection du Président et des Vice-présidents,

Entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE que le bureau sera constitué de tous les délégués titulaires, ainsi 10 membres siégeront au côté du Président et des Vice-présidents,

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Bertrand LE FRANCOIS

